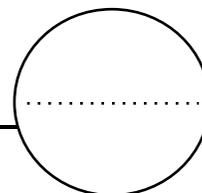




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 6 décembre 2022

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi, le 6 décembre 2022 à compter de 20h00 au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L1H0

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
Mme. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont également présentes :

Diane Daunais, directrice générale Greffière-Trésorière par intérim
Pascale Giroux
Directrice générale adjointe, coordonnatrice des travaux publics

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2022-12-207

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-208

2-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2022

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION DIVERSE

3-DÉLÉGATION

Il y a quatre personnes dans la salle

2022-12-209

4A - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

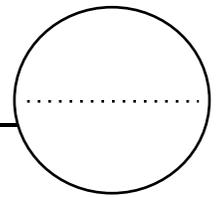
Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Les séances du conseil se tiennent au 505-5 rue Frontière, à Hemmingford, J0L 1H0. Elles se déroulent à partir de 20h sauf lorsqu'il y a une indication contraire.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter le calendrier ci-dessous.

Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal 2023	
17 janvier 2023	4 juillet 2023
1er février 2023	1^{er} août 2023
1er mars 2023	5 septembre 2023
4 avril 2023	3 octobre 2023
2 mai 2023	7 novembre 2023
6 juin 2023	5 décembre 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 6 décembre 2022

4B - LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES

Une liste détaillée des comptes à recevoir au 28 novembre 2022 est remise aux membres du conseil municipal, pour lecture seulement, et présente une somme à recevoir

De 132 969.77 \$ comprenant les taxes 2022, les droits de mutation, permis, licence de chien ;

Ainsi qu'un montant à recevoir de 15 628.10 \$ pour l'année 2021.

La Greffière-Trésorière par intérim confirme qu'un rappel a été envoyé au mois de novembre à tous les propriétaires qui avaient un compte à payer pour l'année 2020, 2021 ou pour l'année 2022. ~~Également, elle confirme que le 7 décembre, des lettres seront adressées spécifiquement aux propriétaires qui avaient un compte à payer pour l'année 2020, les avisant du délai requis pour paiement avant d'être sur la liste des immeubles pour vente pour non paiement de taxes.~~

~~La Greffière-Trésorière par intérim avise le conseil qu'une nouvelle liste sera remise à la séance du mois de janvier 2023 avec la liste des immeubles pour vente pour non paiement de taxes.~~

Le conseil accuse réception de la liste des personnes endettées.

4C - REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL – ARTICLE 6 LEDMM

Les règles prévues au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux prévoient que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par le paragraphe 4° du premier alinéa de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, lorsque sa valeur excède celle fixée par le code, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une déclaration écrite par ce membre auprès du Greffier-trésorier de la municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception.

La Greffière-trésorière tient un registre public de ces déclarations. Diane Daunais, Directrice générale et Greffière-trésorière par intérim dépose un extrait de ce registre qui ne contient aucune déclaration à ce jour.

2022-12-210

4D – REMERCIEMENT – EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un cadeau de 250 \$ en argent soit remis à chaque employé actuellement à l'emploi de la municipalité et travaillant plus de 25 h / semaine et un cadeau de 100 \$ pour les employés actuellement à l'emploi de la municipalité travaillant moins de 25 h par semaine à titre de remerciement et en guise de cadeau de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-211

4E - AJUSTEMENT DES SALAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX SELON LA GRILLE DÉPOSÉE

Faisant suite à plusieurs rencontres du conseil municipal, une grille proposant les ajustements des salaires de l'année 2023 pour les employés municipaux est déposée ;

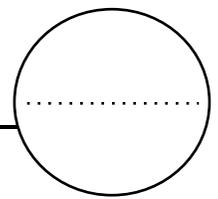
En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que l'ajustement des salaires pour l'année 2023 soit établi selon la grille déposée ;

- Que Monsieur le Maire, Drew Somerville soit autorisé à signer au nom de la Municipalité la grille déposée pour les salaires 2023.

REPORTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 6 décembre 2022

2022-12-212

4F - INDICE AU COÛT DE LA VIE POUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Considérant que le règlement 304 concernant la rémunération des élus stipule une indexation selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec ;

Considérant que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec basé sur le mois d'octobre s'élève à 6.9 % ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

Que l'ajustement de la rémunération du conseil pour l'année 2023 soit établi selon la grille déposée;

Que Monsieur le Maire, Drew Somerville, devra signer au nom de la Municipalité la grille de la rémunération du conseil 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4G - DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

La Directrice générale et Greffière-Trésorière par intérim dépose les états comparatifs des revenus et dépenses simplifiés tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

4H - SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT SUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

La séance extraordinaire au cours de laquelle le conseil municipal adoptera le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier se tiendra le mardi **20 décembre 2022** dès 19h00 à la salle du conseil située au 505, Frontière, à Hemmingford. Un avis public sera publié huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget sera adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-213

4I - FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que le bureau municipal soit fermé à partir du 23 décembre 2022 et ce, jusqu'au 9 janvier 2023 pour la période des fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-

4J - CRÉER UNE RÉSERVE À MÊME LE SURPLUS DE L'ANNÉE 2022

Considérant que le conseil municipal désire réserver des fonds à partir du surplus prévu de l'année en cours ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

REPORTÉ

2022-12-

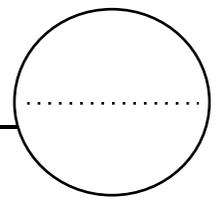
4K- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE TAXATION 2023

Je, Lucie Bourdon, conseillère donne avis de motion que je présenterai à une prochaine séance un règlement déterminant les tarifs de taxation pour l'année 2023. La présentation du projet de règlement a eu lieu à cette même séance régulière du 6 décembre 2022.

~~Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.~~

REPORTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 6 décembre 2022

2022-12-

4L- PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. – RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE TAXATION 2023

Considérant que l'adoption d'un budget nécessite l'établissement de taux de taxes foncières générales et la taxe pour la quote-part de la Sûreté du Québec de même que des tarifs relatifs aux compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022;

Considérant que le présent règlement amende les tarifs fixés par les règlements précédents sur les compensations pour services municipaux;

Considérant qu'une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service de loisirs fourni par le comité municipal du Centre récréatif et de la bibliothèque communautaire de Hemmingford avec le Canton de Hemmingford, et ceci, au prorata de la population, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de cette entente seront imposés à même le taux de taxe foncière générale;

Considérant qu'une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service pour la protection contre les incendies avec le Canton de Hemmingford, et ceci, au prorata de la population, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de ces ententes seront imposés par un tarif fixe annuel;

Considérant que le projet de tarification établit les taux de la façon suivante :

TAXATION	2023
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	
ENTRETIEN AQUEDUC	
ENTRETIEN ÉGOUTS	
FRONTIÈRE INFRASTRUCTURES	
ORDURES	
RECYCLAGE	
INCENDIE	

L'annexe 1 fait partie intégrante du règlement.

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le projet de règlement no. _____ tel que déposé.

REPORTÉ

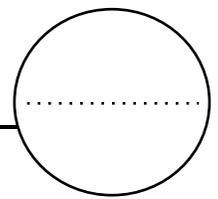
2022-12-214

4M AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'INTERDICTION DE STATIONNER DU CÔTÉ NORD TOUT LE LONG DE LA RUE, DES RUES CURRY ET MARGARET.

Je, Jonathan Mailloux, conseiller donne avis de motion que je présenterai à une prochaine séance un règlement déterminant l'interdiction de stationner côté nord tout le long de la rue, des rues Curry et Margaret. La présentation du projet de règlement aura lieu à la séance régulière du 17 janvier 2023.

Attendu que le paragraphe 5° de l'article 626 du Code de la Sécurité Routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 6 décembre 2022

Attendu que l'article 291 du Code de la Sécurité Routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

Attendu que est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiel

ARTICLE 5 : INTERDICTION DE STATIONNER AU COIN DES RUES OU UN MARQUAGE AU SOL L'INTERDIT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-215

4N COTISATION ANNUELLE FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Considérant que la Municipalité du Village de Hemmingford est membre de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) depuis bon nombre d'années;

Considérant que l'adhésion à la FQM revêt des avantages de représentation et de revendication des intérêts de la municipalité;

Considérant que la FQM offre plusieurs services aux municipalités rurales incluant des ateliers de formation et des services d'informations;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver le renouvellement de la cotisation de la Municipalité pour l'année 2023 au montant de 1 223.83 \$ taxes incluses et que cette dépense soit imputée au compte 02-190-00-494 – Cotisations versées FQM et UMRCQ, tel que prévu au budget de 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-216

4O APPROBATION DE PAIEMENT ANNÉE 2023 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES – Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, division des transports

Considérant que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

Considérant que les prévisions budgétaires 2023 soumises par l'organisme délégué, soit « Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

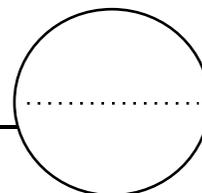
Considérant que les prévisions budgétaires 2023 ont été approuvées par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant que ces prévisions fixent à 539 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Village de Hemmingford pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 539 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Village de Hemmingford, et d'en autoriser le paiement à partir des fonds au poste 02-370-00-962 – Contribution organisme gouvernemental, tel que prévu au budget de 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 6 décembre 2022

2022-12-217

4P OFFRE DE SERVICE DE LAFOREST NOVA AQUA POUR CARACTÉRISATION DU PIÉZOMÈTRE 6 POUCES À L'INTÉRIEUR DE LA STATION EAU POTABLE

Considérant que la municipalité fera des forages afin de trouver une eau de qualité et quantité suffisante afin de se jumeler avec le puits existant pour les besoins futurs tout en devenant un puits de redondance;

Considérant que la municipalité possède déjà un piézomètre de 6 pouces à l'intérieur de la station d'eau potable qui pourrait être une autre possibilité pour devenir un puits de redondance;

Considérant que pour caractériser le piézomètre ces activités doivent avoir lieu : analyses d'eau, une inspection caméra, un essai de capacité de 3 h et un avis technique traitant les données de ce puits (historique, actuel et recommandations futures);

Considérant que pour se faire Laforest Nova Aqua a fait parvenir une estimation des couts reliés à ces différentes activités, ce qui s'élève à un budget d'environ 5 000\$, facturable selon les heures réellement travaillées, ce qui inclus 1100\$ en analyses d'eau;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'offre de service de Laforest Nova Aqua telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-218

4Q- PROJET PILOTE : ACCÈS GRATUIT POUR LES CITOYENS DE HEMMINGFORD AU PARC RÉGIONAL ST-BERNARD

Attendu que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle offre à la municipalité de Hemmingford Canton et Village un accès gratuit à tous leurs citoyens pour un coût de 10,00\$ par personne payable par les Municipalités au début de la saison;

Attendu que cette entente est faite pour la première fois et sera considérée comme un projet pilote;

Attendu que la location des équipements sera à la charge de l'utilisateur au prix régulier et qu'il est interdit d'apporter des traîneaux, « crazy carpet », ou autres pour glisser puisque seuls les tubes du Parc sont autorisés;

Attendu que les citoyens devront se présenter à l'accueil avec une pièce d'identité indiquant leur lieu de résidence afin de recevoir leur passe 2022-2023 gratuite;

Attendu que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle remettra un rapport de participation des citoyens de Hemmingford à la fin de la saison 2022-2023 aux municipalités du Canton et Village afin de justifier la continuité ou non de ce projet;

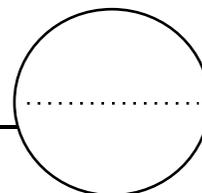
Attendu que des ajustements de prix pourraient être appliqués dans les années futures, il n'y a aucune garantie de prix pour la saison 2023-2024;

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford se réserve le droit de ne pas participer pour la saison 2023-2024 dépendant du taux de participation des résidents durant la saison du projet pilote;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, de participer au projet pilote afin de donner un accès gratuit pour les citoyens au Parc Régional de St-Bernard pour la saison 2022-2023 au coût de 10,00\$ par personne payable au début de la saison pour un montant de 8 030.00\$ (803 habitants selon le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 6 décembre 2022

2022-12-219

4R- ASSURANCES FQM

Attendu que les assurances de dommages sont venues à terme;

Attendu que les assurances de dommages de 2022 s'élevaient à 19 024.86 \$ TTI.

Attendu que le renouvellement des assurances pour l'année 2023, incluant la police assurance auto, est au montant de 19 205.80 \$ incluant la taxe sur les primes. Il y a une augmentation de 0.95 % pour cette année.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, de renouveler le contrat d'assurances avec FQM pour un de montant de 19 205.80 \$ TTI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-220

5A- TRAVAUX D'INSTALLATION DE MAILLE CALIBRE #6 DERRIÈRE LES BUTS DE LA GRANDE PATINOIRE

Attendu que la maille existante était de calibre #9 et vu son état détérioré cette dernière fut enlevée;

Attendu qu'il est important d'installer deux nouvelles section de maille afin d'assurer la sécurité des spectateurs et retenir la rondelle à l'intérieur de la surface de jeu. De plus, la maille de calibre #6 est celle convenable pour résister aux coups et tir de rondelles;

Attendu que la maille sera installée sur les poteaux existants à chaque extrémité d'une longueur de 65 pieds, la compagnie doit faire l'ajout de poteaux sur une longueur de 18 pieds à l'extrémité ouest car il y a une section manquante;

Attendu que la coordonnatrice des travaux publics a procédé à des demandes de soumission auprès de fournisseurs. Le résultat des soumissionneurs qui ont signalés un intérêt se détaille comme suit :

Compagnie	Description	Prix
Inter Clôtures Structura	Installation de poteaux manquants et maille #6	5 360.00\$ + taxes
Clôture Ko-Pin	Installation de poteaux manquants et maille #6	4 250.00\$ + taxes

Attendu que les travaux ont dû être entérinés avant le 1er décembre car il s'agit de la date de fin des travaux pour les compagnies de clôture et que la Coordonnatrice avait envoyé la demande au conseil via courriel auparavant;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, d'octroyer le contrat à Clôture Ko-Pin pour l'installation de la maille calibre #6 derrière les buts de la grande patinoire pour un montant de 4 250.00\$ + taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

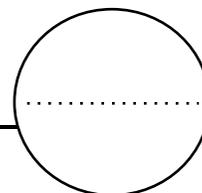
2022-12-221

5B OFFRE DE SERVICE D'AVIZO AVENANT #2 POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) CONCERNANT LA TRANCHÉE DRAINANTE DE L'AVENUE MARGARET

Considérant que la municipalité a fait faire en 2019 les plans et devis par la firme Avizo pour la réfection des infrastructures de l'Avenue Margaret;

Considérant que la municipalité est prête à aller de l'avant avec ce projet et qu'Avizo est en attente d'un retour du ministère afin de savoir s'il y aura exemption ou si Avizo doit procéder à une demande d'autorisation auprès du MELCC pour la construction d'une tranchée drainante afin de gérer les eaux de ruissellement de l'avenue Margaret;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 6 décembre 2022

Considérant que pour se faire Avizo a fait parvenir une estimation des couts reliés à ces différentes activités, ce qui s'élève à un budget de 5 200\$, facturable selon les heures réellement travaillées;

Considérant que si la municipalité bénéficie d'une exemption seulement une fraction des frais seront facturables à la suite des démarches entreprises pour faire progresser le dossier auprès du MELCC;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'offre de service d'Avizo telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-222

5C MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER AVEC CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE L'AVENUE MARGARET

Considérant que la Municipalité du Village de Hemmingford est à la recherche de professionnels pour la surveillance de chantier avec contrôle qualitatif des matériaux pour la réalisation de ses travaux d'infrastructures de l'avenue Margaret;

Considérant qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les critères d'évaluation et de pondération sur lesquels seront jugées les offres de services reçues;

Considérant qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public sur le SEAO afin qu'une firme soit retenue pour la réalisation dudit mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

1. Que la direction générale forme un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;
2. D'établir que les offres soumises soient évaluées en fonction de la grille d'évaluation suivante :
3. De lancer un appel d'offres public sur le SEAO afin de mandater une firme apte à fournir les services requis pour la surveillance des travaux d'infrastructures et le contrôle qualitatif des matériaux de l'avenue Margaret.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

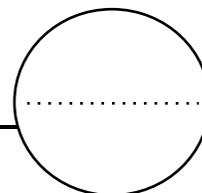
5D-DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION INCENDIE

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport d'inspection des bornes incendies 2022 et de classer ledit rapport aux archives de la municipalité.

6A- RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport détaillé des travaux accomplis par le Service de la voirie durant le mois de novembre 2022 est remis aux membres du conseil.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 6 décembre 2022

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 56 540 gallons par jour durant le mois de novembre. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – DÉPÔT

Attendu qu' annuellement, la Municipalité doit préparer un rapport sur l'usage de l'eau potable dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

Attendu que ce dernier doit être déposé au conseil municipal;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers que le conseil prenne acte du dépôt du rapport annuel pour l'année 2021 sur la gestion de l'eau potable préparé dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

7C-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS

Un rapport des permis délivrés durant le mois pour de novembre 2022 est déposé au conseil :

Nombre de permis émis :	3
Valeur des travaux :	4 000 \$

2022-12-223

9B- ADOPTION SUR LA VENUE DE M. CLAUDE MAILLOUX À SIÉGER À TITRE DE CONSEILLER SUR LE COMITÉ DU CCU

Attendu que Mme Linda Smith ne siège plus sur le comité;

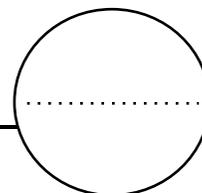
Attendu que M Claude Mailloux accepte le siège vacant.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité de recommander au comité CCU d'accepter la venue de M Claude Mailloux comme conseiller.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter la demande telle que déposée et décrite ci-dessus

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 6 décembre 2022

2022-12-224

9C- DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION ASSUJETTIS AU PIIA – 517, CHAMPLAIN

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance d'une demande de permis de rénovation au 517 Champlain, Archives Historiques Hemmingford qui est dans la zone CV-3 qui est soumise au PIIA;

Attendu que la présente demande vise l'approbation de la construction d'un avant-toit à l'arrière du bâtiment;

Attendu que la construction d'un avant-toit à l'arrière du bâtiment protégera les gens et le matériel d'archives des intempéries;

Attendu que l'avant-toit aura une mesure de 7 pieds X 9 pieds;

Attendu que les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande permis telle que soumise ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter la demande telle que déposée et décrite ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-225

9D-DEMANDE DÉROGATION MINEURE (CLIMATISEUR) – 484 AVENUE MCNAUGHTON

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure pour l'installation d'un climatiseur au 484, avenue McNaughton;

Attendu qu'il y a une distance de 2.42 mètres entre le côté de la maison et la marge du terrain;

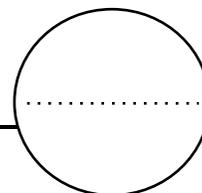
Attendu que la distance de 1.67 mètre entre le climatiseur et la marge latérale. Ce qui contrevient au règlement municipal qui autorise une distance de 2 mètres;

Attendu que conserver l'emplacement actuel du climatiseur étant donné qu'il manque 0.33 mètre seulement (1 pied) et ne dérange aucun voisin.

Attendu que les membres du CCU ne recommandent pas au conseil municipal d'autoriser la demande permis telle que soumise ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité de refuser au conseil d'accepter la demande telle que déposée et décrite ci-dessus.

RÉFUSÉE À L'UNANIMITÉ



11-CORRESPONDANCE

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Dans le cadre de son programme des distinctions honorifiques, l'honorable J. Michel Doyon souhaite décerner la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés à des personnes de votre région. Date limite pour les candidatures, le 1^{er} février 2023.

Ville de Côte Saint-Luc

Lettre demandant de votre soutien contre le projet de loi 96.

ADMQ

Retour sur les modifications apportées par le projet de loi 96

Lettre de Madame Mary Lussier

Plainte pour document de permis uniquement en français

Lettre de Madame France Fugère

Plainte pour la signalisation unilingue anglaise et bilingue

Lettre de Madame Marie-Jeanne Gagnon

Offre de service comme brigadière

Demande de transfert pour le lot 5 367 321 (Curry) et de ses infrastructures.

Demande une visite du maire et de M, Chenail sur la section de la rue et procéder au transfert de ce lot.

Demande de M Brent Curry

Remettre les piquets de démarcations sur les terrains à la suite des rénovations de la rue Champlain.

Parc Safari

Invitation jusqu'au 31 décembre 2022 à venir participer à la magie de Noël en fournissant un sapin naturel. Cet arbre pourra être décorer par vos concitoyens et les membres du conseil.

La Marg' elle

Remercie les membres pour la contribution de 100 \$.

Demande de participation par la signature d'une résolution pour : 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes.

Michael Krohn

Lettre de démission du conseil municipal.

(Sureté du Québec) MRC Jardins-de-Napierville

Veux connaître les priorités d'Action 2023-2024 (sphères d'activité)

Association pulmonaire du Québec

(Campagne provinciale villes et municipalités contre le radon 2022-2023)

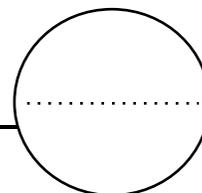
Demande support gratuit pour diffuser l'information

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Protocole – tarifs des locaux pour 2023 –

École Saint-Romain, Gymnase 1, / 11,00 \$ hres de l'heure

Salle polyvalente 140 / 9,00 \$ de l'hres



2022-12-226

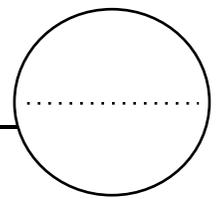
13 AVIS DE VACANCE – POSTE DE CONSEILLER

- Considérant que monsieur Michael Krohn a remis par écrit sa démission au poste de conseiller 2, effective le 22 novembre 2022;
- Considérant que le dépôt de la lettre lors de la séance du 6 décembre 2022 et conformément à l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;
- Considérant que la vacance du poste de conseiller a été constatée plus de douze mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;
- Considérant que conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim constate la vacance du poste de conseiller et en avise le conseil municipal;
- Considérant que conformément à l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le président d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de vacances ou de la décision du conseil de la combler par une élection partielle, selon le cas, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis ou de la décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent
DE PRENDRE ACTE de la démission de monsieur Michael Krohn au poste de conseiller #2;
DE CONSTATER la vacance du poste de conseiller #2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 6 décembre 2022

2022-12-227

12A - SOUMISSIONS POUR SERVICES ANIMALIERS

Considérant que la SPCA a soumis une soumission pour l'année 2023 au montant de 3,50 \$ par citoyen annuellement soit environ 2 800 \$ + taxes et de 10 \$+ taxes pour la licence de chien;

Considérant que qu'une deuxième soumission a été reçue par Isabelle Robert de Sherrington pour un montant de 5 000 \$ TTI annuellement;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'offre de la SPCA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12C - ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES INFOTECH

Considérant que les employés nécessitent occasionnellement les services d'Infotech soit pour les taxes, la comptabilité et pour toute information concernant le logiciel Sygem;

Considérant que la municipalité accueillera plusieurs nouveaux employés;

Considérant que cette année 2022, il reste dans la banque d'heures seulement 8 heures;

Considérant que dans les années passées, la municipalité a acheté un forfait de banque d'heures;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'acheter 26 heures supplémentaires au montant de 2 210 \$ + taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12J - DEMANDE DE REMBOURSEMENT SUBVENTION - SERVICE CANADA EEC

Considérant qu'une subvention a été payée d'avance à la suite d'une entente pour engager de main d'œuvre pour la voirie à l'été 2022.

Considérant qu'un deux personnes ont été engagés mais l'un d'eux a démissionné une semaine et demie après le début.

En conséquence, Service canada réclame le trop payé de 413 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12K - CADEAU – ARCHIE FREEDMAN

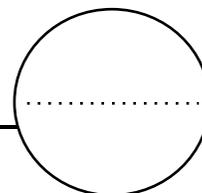
Considérant que Monsieur Archie Freedman effectue du bénévolat depuis plusieurs années pour la Municipalité du Village et du Canton de Hemmingford lors des journées d'apport volontaires au Centre de recyclage ;

Considérant que les Municipalités désirent remercier monsieur Freedman ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers d'offrir un montant de 50\$ à monsieur Freedman afin de le remercier pour ses heures de bénévolat et que ce cadeau soit partagé également entre la municipalité du Village et du Canton de Hemmingford

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 6 décembre 2022

14 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 DÉCEMBRE 2022

Considérant que Mme Diane Daunais, Directrice générale et Greffière-trésorière par intérim confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 6 décembre, soit dans le budget 2022, ou par une appropriation de surplus;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 1^{er} novembre au 6 décembre 2022 soient acceptés au montant de 29 334,88\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 6 décembre 2022 soient payés au montant de 238 948,83 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 8 : 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Drew Somerville,
Maire

Diane Daunais
Greffière-Trésorière par intérim

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2022.